N°17 - MARS 2008

ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

Le Barreau autour du monde

L'action internationale du Barreau de Paris

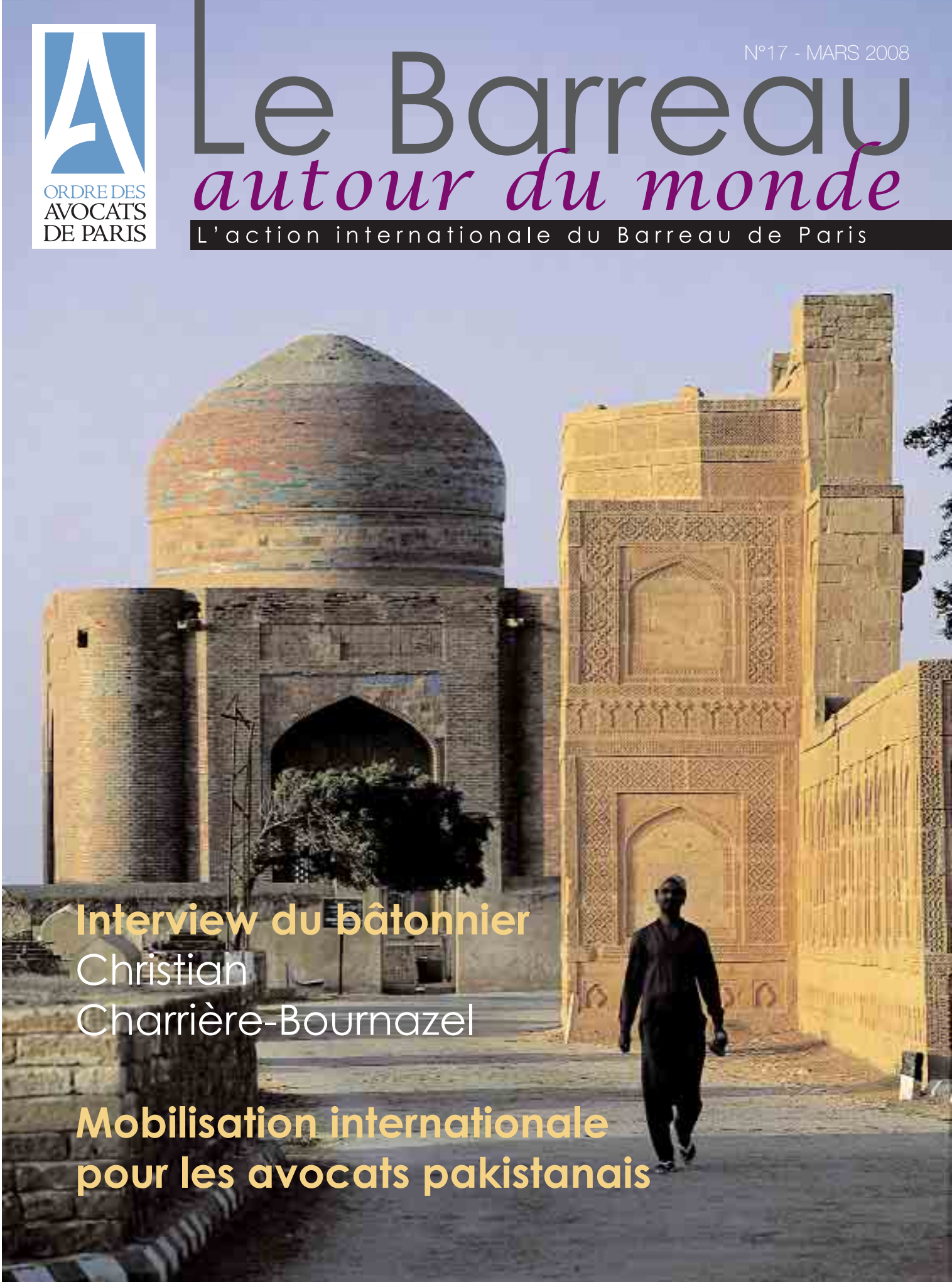

Interview du bâtonnier Christian Charrière-Bournazel

Mobilisation internationale pour les avocats pakistanais

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
MONSIEUR LE BÂTONNIER BERNARD VATIER
RÉDACTEURS EN CHEF
ANNE SOULÉLIAC, ELISE TILLET DAGOUSSET
AVEC LA COLLABORATION D'**AMÉLIE GUIRAUD**
CONCEPTION ET RÉALISATION
LARA BALJAK
PHOTO DE COUVERTURE
PAKISTAN - MATTON IMAGES / ICONOTEC

Sommaire n°17 MARS 2008

4 INTERVIEW
Christian Charrière-Bournazel,
bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

8 INTERVIEW / PAKISTAN
SH. Anis A. A Saadi
Chairman of the Pakistan lawyers forum for peace and the free legal aid and settlement for minorities and destitute people

12 PAKISTAN
> **Mobilisation de la communauté internationale des avocats**
> **Résolution de soutien à nos confrères pakistanais**
> **Resolution of support to our Pakistanis fellow members of profession**

16 ACTUALITÉS
> **Guantanamo: Omar Khadr's Case**
> **Reprise du procès de Charles Taylor devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone**
> **Premières audiences de la Commission vérité et réconciliation au Libéria**
> **The Defense Support Section of the Extraordinary Chamber in the Courts of Cambodia pionneers innovative law student program with American Law School**

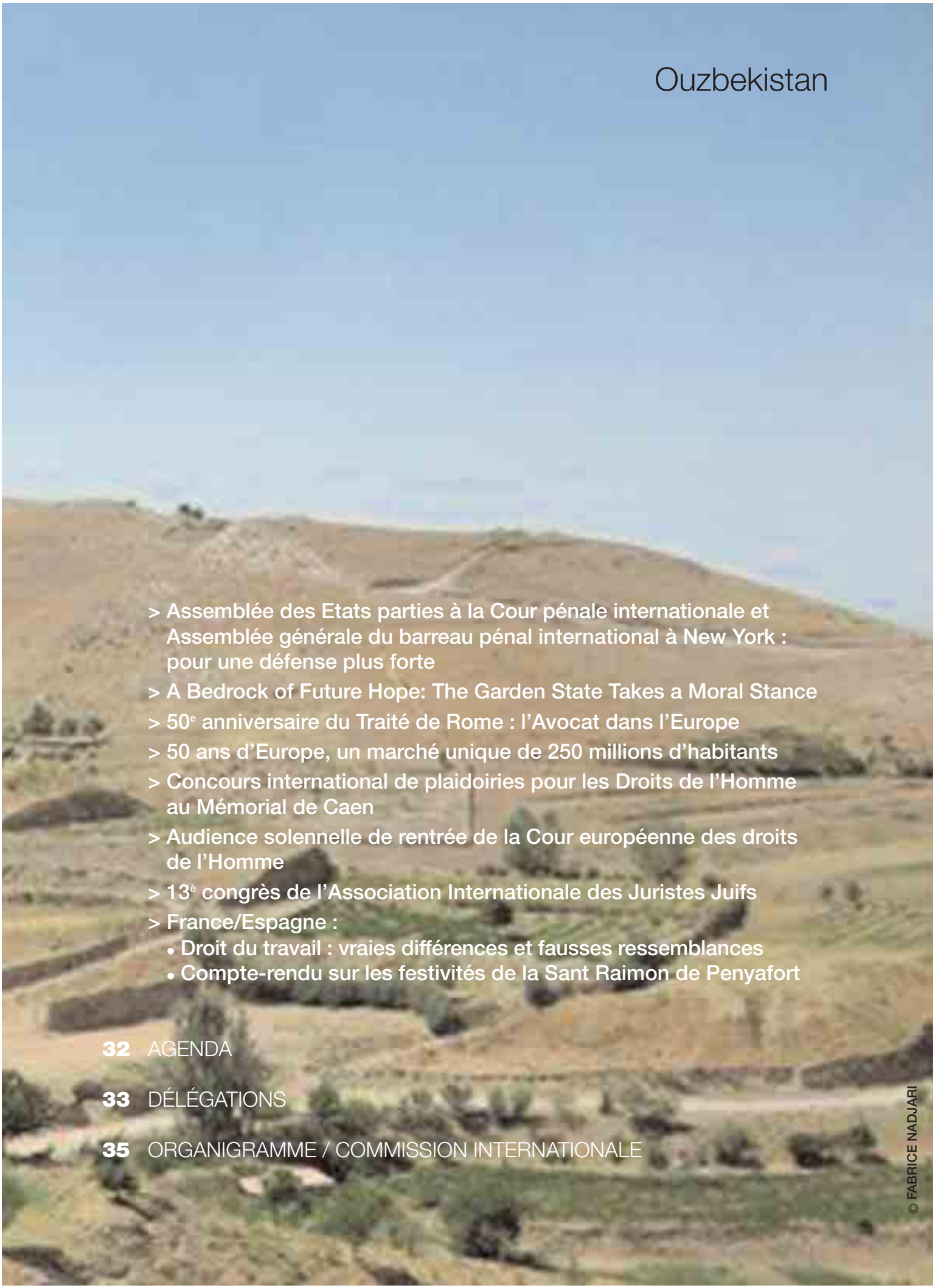

Ouzbekistan

> Assemblée des Etats parties à la Cour pénale internationale et Assemblée générale du barreau pénal international à New York : pour une défense plus forte

> A Bedrock of Future Hope: The Garden State Takes a Moral Stance

> 50e anniversaire du Traité de Rome : l'Avocat dans l'Europe

> 50 ans d'Europe, un marché unique de 250 millions d'habitants

> Concours international de plaidoiries pour les Droits de l'Homme au Mémorial de Caen

> Audience solennelle de rentrée de la Cour européenne des droits de l'Homme

> 13e congrès de l'Association Internationale des Juristes Juifs

> France/Espagne :
- Droit du travail : vraies différences et fausses ressemblances
- Compte-rendu sur les festivités de la Sant Raimon de Penyafort

32 AGENDA

33 DÉLÉGATIONS

35 ORGANIGRAMME / COMMISSION INTERNATIONALE

© FABRICE NADJARI

Interview

Christian Charrière-Bournazel, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

1. Quelle est, selon vous, la place de l'international au Barreau de Paris ?

La ville de Paris est l'une des plus attirantes du monde. Je ne le dis pas par chauvinisme, je me borne à répéter ce que me disent mes amis étrangers. Toutes les nationalités et toutes les cultures s'y côtoient. La ville doit cet attrait à sa beauté, à sa dimension humaine, à sa situation géographique, à son climat, aux agréments de la vie parisienne.

Le barreau, ce microcosme parisien, à l'image de sa ville regroupe des avocats venus de tous les coins du monde, riches de leur identité respective et intéressés par la nôtre. C'est donc une très grande chance que d'être, comme par nature, un lieu de rencontres et d'échanges.

Ce que vous appelez l'international, c'est donc d'abord la présence, comme avocats au barreau de Paris, de personnalités formées à d'autres systèmes juridiques, parlant d'autres langues et heureuses de vivre avec nous. Comme français, ma grande fierté est de me dire que nous savons accueillir. Nous devons nous efforcer de cultiver ce don de l'accueil qui est une condition de notre rayonnement dans le monde. En même temps, nous devons progresser pour créer de manière plus institutionnelle, avec nos partenaires économiques et les pouvoirs publics, des structures d'accueil nous faisant préférer à d'autres villes.

Je souhaite, par exemple, que la juridiction européenne des brevets s'installe à Paris ; que la CCI, installée à Paris, puisse bénéficier de règles de fonctionnement qui fassent choisir Paris plutôt que d'autres places pour les arbitrages ; que des cercles de réflexion et de travail, comme EUROPLACE, l'IFEJI, l'Union des Avocats Européens, INITIA-DROIT, créé par le bâtonnier Lussan, qui intéresse déjà les pays étrangers francophones, trouvent auprès du barreau tout le soutien nécessaire.

2. Le Barreau de Paris est depuis longtemps investi dans la défense des droits de l'Homme et la promotion de la justice pénale internationale. 2008 est l'année anniversaire des 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Comment comptez-vous célébrer cet événement ?

La rentrée du barreau de Paris se tiendra du 4 au 7 décembre prochain. A cette occasion, une journée sera consacrée aux avocats du monde. Sous une forme qui est aujourd'hui à l'étude, se déroulera un grand colloque réunissant des avocats venus de tous les points de l'univers autour de personnalités mondialement connues pour leur lutte en faveur des droits de l'Homme. Nous entendrons les témoignages de confrères qui, ici et là, sont menacés dans leur exercice quotidien, leur liberté, parfois leur vie. Nous proposerons à la signature des représentants de tous les barreaux présents une Convention universelle de sauvegarde des droits de la défense et des libertés, inspirée de celle que j'avais rédigée avec Roger Doumith sous l'impulsion du bâtonnier Mario Stasi, il y a vingt ans, à l'intention des membres de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune.

Nous élargirons cette Convention à tous les barreaux qui voudront bien la signer. Elle rappellera solennellement notre identité commune d'une extrémité à l'autre de la planète, les droits et devoirs de l'avocat, le principe d'une solidarité universelle et la volonté d'être solidaires par nos déclarations et nos actes avec tous ceux qui, à un moment ou un autre, sont en danger lorsqu'ils font leur métier. Cette solidarité s'étendra aussi aux juges que l'on menace ou que l'on emprisonne pour les empêcher de dire le droit.

Je souhaite que cette manifestation puisse se tenir dans un lieu symbolique afin que nous honorions René Cassin, rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

«La rentrée du barreau de Paris se tiendra du 4 au 7 décembre prochain. A cette occasion, une journée sera consacrée aux avocats du monde.».

3. Vous souhaitez envoyer régulièrement des observateurs judiciaires à l'étranger au nom du barreau de Paris. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur leur mission et leur rôle exact ?

Mon souhait s'inspire de mon expérience personnelle. A de nombreuses reprises, depuis 1981, j'ai été envoyé comme observateur judiciaire aux procès d'avocats injustement persécutés pour des motifs politiques ou parce qu'ils assuraient une défense qui déplaisait à des pouvoirs tyranniques : au Maroc, pour le procès du bâtonnier Taïb Sassi ; à Istanbul pour le procès du bâtonnier Orhan Apaydin ; en Algérie au procès de Médéa où j'étais aux côtés de l'avocat, ancien ministre de Boumédiene, Monsieur Ali Yahia, et de Saïd Saadi; en Chine où j'ai rencontré dans la clandestinité un avocat qui avait plaidé pour un leader de la place Tien An Men en 1989, etc.

J'y ai été mandaté à chaque fois par la FIDH (Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme), par l'Union Internationale des Avocats, par le mouvement PAX ROMANA du bâtonnier Pettiti, par le barreau de Paris. Que ce soit en Tunisie, en Afrique noire, dans les pays du Maghreb, j'ai reçu à chaque fois une extraordinaire leçon de courage de ces confrères qui auraient pu se borner à mener une vie bourgeoise confortable, mais qui, pour l'honneur d'être avocats, remettaient tout en jeu, jusqu'à leur liberté, et peut-être même leur vie, afin de se tenir aux côtés d'hommes ou de femmes injustement persécutés.

J'ai donc voulu maintenir cette tradition du barreau de Paris et lui donner un caractère plus institutionnel. Nous nous sommes réunis, secrétaires de la Conférence, représentants de la FIDH et de la Ligue des Droits de l'Homme, président de SOS RACISME, membres d'AMNESTY, Avocats sans Frontières (de nos confrères François Cantier et Catherine Mabille), l'Institut des Droits de l'Homme du barreau de Paris animé notamment par Christophe Pettiti, pour mettre au point une formation des observateurs judiciaires et une véritable cellule d'alerte nous permettant d'intervenir immédiatement lorsqu'il s'agit de porter une assistance morale à des avocats en difficulté.

Dès le début du mois de janvier, deux secrétaires de la Conférence de l'actuelle promotion ont eu l'occasion de se rendre plusieurs fois en Tunisie où se déroule en appel le procès de jeunes gens condamnés à mort en première instance, procès dont les avocats tunisiens se plaignent qu'il fasse bon marché des droits de la défense.

L'observateur judiciaire ne part pas en donneur de leçons. La justice n'est parfaite nulle part. Mais du moins cette solidarité internationale, qui se manifeste à travers le regard d'avocats impartiaux qui rapporteront tout ce qu'ils ont vu, est-elle de nature à fortifier le courage de ceux qui luttent sur place pour le droit, et à rendre plus vigilantes les juridictions sur qui pèsent les pouvoirs en place.

4. Lors de votre discours de confirmation vous avez mentionné votre volonté de favoriser la formation à l'étranger des élèves avocats. Quelles sont les actions que vous allez mettre en œuvre dès cette année ?

Dans le cadre de leur PPI (Projet Pédagogique Individualisé), nombre d'élèves avocats en cours de scolarité à l'Ecole de formation du barreau sont prêts à passer le temps d'une année universitaire à l'étranger pour y apprendre un autre droit qui pourra les mettre au niveau de leurs futurs concurrents.

Un master of law en Angleterre, un LLM aux Etats-Unis, un cursus de droit en Allemagne, en Italie ou en Espagne, sont autant de richesses complémentaires pour le futur praticien. Une année d'études à l'étranger coûte cher. Des prêts existent. Mon prédécesseur a signé en juillet 2007 une convention avec notre banque, mais la banque se réserve le droit de demander une caution.

Or ceux qui n'ont pas de parents fortunés qui cautionneraient l'emprunt nécessaire à leurs études à l'étranger, ne peuvent pas partir.

Je suis donc en train, avec mon équipe, de mettre au point un système de caution dans lequel le risque d'éventuels impayés serait supporté à parts égales par le barreau de Paris et par l'institution financière de façon que par dizaines, voire par centaines, ceux qui le désirent puissent se perfectionner, après leurs études en France, en faisant un cursus à l'étranger.

Je demanderai aux cabinets d'origine étrangère installés à Paris de favoriser l'accueil de ces jeunes gens et jeunes femmes pour un stage d'un ou quelques mois, dans leur maison-mère, afin d'y parfaire leur formation théorique par un stage pratique. Paris remplira d'autant mieux son rôle de place internationale du droit qu'un grand nombre d'avocats français qui y seront inscrits seront à égalité d'armes avec leurs confrères des pays économiquement les plus puissants.

Le système auquel je travaille devrait pouvoir fonctionner avant l'automne prochain.

5. Quel est le rôle du barreau de Paris dans la promotion du droit civil ?

D'abord c'est une présence institutionnelle importante au sein du CCBE (Le Conseil des Barreaux Européens), dans tous les groupes de travail européens installés ici ou là et notamment à Trèves où doit s'élaborer le nouveau droit européen des obligations. Le bâtonnier Bernard Vatier, responsable de la section internationale, œuvre énormément à ce travail dont il me rend compte régulièrement. C'est encore le rôle de la Délégation des Barreaux de France installée à Bruxelles qui œuvre comme courroie de transmission entre les autorités européennes et le barreau français regroupé au sein du Conseil national des barreaux, de la Conférence des bâtonniers et du barreau de Paris. C'est encore, à l'occasion de la rentrée prochaine, la manifestation Paris Place du Droit et de l'Economie que je veux voir revivre avec un rayonnement international.

Nous accueillons des avocats venus de tous les pays et également des magistrats. Nous avons des contacts permanents avec la Chine et nous recevons régulièrement des juristes chinois.

Nous avons reçu, il y a quelques mois, des stagiaires venus des pays d'Europe. Nous essayons de promouvoir au Vietnam le droit civil français avec des structures installées déjà depuis plus de dix ans.

Des contacts ont été noués avec les russes qui s'intéressent de près à notre CARPA. Nous avons reçu une délégation de japonais désireux de transposer notre Cour d'assises et notre manière de conduire l'instruction et le procès pénal. Le service international du barreau de Paris travaille à l'organisation de contacts étroits avec le Brésil qui, l'an prochain, célébrera l'année de la France. La CIB, dont je parlais tout à l'heure, impulse à travers les pays de tradition juridique commune, c'est-à-dire la francophonie, notre culture, nos valeurs et nos traditions.

Enfin, j'ai le projet d'accueillir de manière systématique des juristes venus des pays francophones, d'Asie, du Moyen-Orient, d'Afrique noire et du Maghreb, en les faisant loger gratuitement chez l'habitant. Je mettrai à contribution nos confrères parisiens. Ces jeunes juristes suivront un cycle d'études à l'Ecole de formation du barreau et un stage en cabinet. Nous leur décernerons ensuite un diplôme du barreau de Paris avant qu'ils ne repartent dans leurs pays, enrichis de cette formation complémentaire puisée à Paris. Reste la question de la Fondation du droit à laquelle le barreau de Paris s'intéressera de plus près quand les moyens et les objectifs en seront plus précisément définis.

Mais le rayonnement n'est pas seulement théorique, il est pratique. Plus nos cabinets seront nombreux à l'étranger, plus nous aurons d'occasions de donner au droit civil une influence accrue.

Les moyens économiques et financiers que cela implique ne doivent pas nous faire hésiter à admettre l'ouverture des sociétés d'avocats à des capitaux extérieurs, limités à une minorité qui ne dépasse pas le tiers. La puissance de rayonnement est hélas étroitement dépendante des moyens économiques.

C'est pourquoi nous devons renforcer notre partenariat avec les entreprises à travers les institutions patronales et la Chambre de Commerce de Paris.

« (...) un grand colloque réunissant des avocats venus de tous les points de l'univers autour de personnalités mondialement connues pour leur lutte en faveur des droits de l'Homme ».

Voilà rapidement évoqués tous les sujets auxquels nous travaillons, sans pour autant négliger, si peu que ce soit, ceux de nos confrères et de nos consoeurs qui ont choisi de rester avocats à Paris, proches des personnes, proches des artisans et des petites entreprises et auxquels je porte une estime égale à ceux qui ont davantage la fibre internationale.

L'essentiel, c'est que le monde ne manque point d'avocats utiles et compétents, que l'avocat soit toujours plus ouvert au monde moderne sans se dénaturer, tout en sachant que l'Ordre est à la fois son bouclier, le garant de son indépendance et l'institution sur laquelle il peut s'appuyer quand il a besoin d'être fortifié. ■

Human rights in Pakistan are in danger a those rights. S Sh. Anis A. A. Saadi is one a

SH. ANIS A. A SAADI
LAWYER, CHAIRMAN OF THE PAKISTAN LAWYERS FORUM FOR PEACE AND THE FREE LEGAL AID AND SETTLEMENT FOR MINORITIES AND DESTITUTE PEOPLE

Pakistan is a religious state where Islam is the official religion and where it seems other religions are discriminated. Trough your association you defend religious minorities and especially Christians. Could you please describe their situation?

According to the Constitution of our country, Islam is the official religion. Pakistan is an Islamic Republic, where the fundamentalist groups dominate other minorities.

Our Constitution was liberal before the enactment of the military rule of former President Zia Ul Haq who amended the basic articles of the Constitution and introduced new amendments based on the so called Islamic law with the help of rigid groups of religious parties.

It was dark time when these prejudicial amendments became part of our constitution.

This discriminating legislation is a mean of prosecution of the Pakistani Christians and other Minorities. The Law of Blasphemy is one of them. Basically this law is against minorities and destitute people.

Even in our national passport, everyone has to declare which religion he belongs to, and if it appears this citizen is not a Muslim or belongs to minorities, the holder suffers of discrimination everywhere.

My Association namely «FLA AS» (Free Legal Aid and Settlements for minorities and destitute persons) is particularly working for the victims of discriminating legislation and against the Law of Blasphemy. According to the Islamic philosophy, the blasphemer deserves the death penalty.

If the person accused of blaspheme belongs to the Muslim society any Muslim can kill him according to the Islamist rigid groups.

He would therefore be more endangered than the other minorities and will be considered as a KAFAR (No More Muslim).

Lawyers who defend them before courts are also considered as blasphemers and risk the capital punishment in the eye of rigid militant Groups.

r and so are Pakistanis lawyers who protect
e of this lawyer

According to you, which are the main pakistani laws in violation with human rights?

Many local laws violate human rights. For example in the case of rape, women has to produce at least two male witnesses to register the case at the police department.

No woman witness is acceptable. Another example is the Law of Blasphemy. Indirect evidence is mainly considered as direct evidence: the accused person may be condemned to death by indirect evidence, whereas it is universally admitted that «*indirect evidence is no evidence*».

There is one kind of law known as PCO (Pre Constitutional Order) in violation with human rights: the «*Law of Terrorism*». This law is usually used against opponents to the government, and against Pakistani lawyers. Many lawyers, including myself, were victims of this law.

I was arrested on 5 Nov, 2007, during the peaceful movement of protest against the PCO's Legislation and Law of Emergency.

We were accused of terrorism. We were thrown in jail, we were abused, ill-treated. We were physically and mentally tortured and kept 15 days in isolated confinements. Almost 1000 lawyers were arrested during this protest.

The President of the Pakistan Bar Council, Mr. Aitzaz Ahsan, Mr. Ali Kurd, Munir Malik, and many other lawyers and judges are still behind bars.

Under these circumstances we can say that the law of Emergency is the «*Mother of violation of human Rights*».

How does Pakistan apply the death penalty?

Many local laws foresee the application of the capital punishment. With the Military rule, thousands of Pakistanis faced the death penalty and thousands of prisoners were executed including former Prime Minister Bhutto (the father of Benazir Bhutto). Death penalty is the perfect weapon for a dictator.

«the blasphemer deserves death penalty»

This penalty is mostly used against opponents to the government.

According to a national newspaper at least four thousand prisoners are waiting on death row.

The dark side of this tragedy is that people who are relatives of corrupted families or members of ruler parties or governmental personalities are above laws and get released or acquitted through the courts.

They use their contacts and back door influences. Only poor destitute and suffering classes or enemies of the government are victims of the death penalty.

There is repression against lawyers, notably human rights' activists. What about your personal security?

Yes, there is high repression against lawyers and particularly against those who work for human Rights.

Pakistani lawyers protested against the PCO order and the Law of Emergency, when the Chief Justice of Pakistan was wrongfully dismissed by the president. After a long protest, the Judicial Supreme Council restored the Chief Justice.
However, at the same time the government started to give hard time to lawyers. It presumed that lawyers and their associations were the hindrance for the easy ruling of the dictatorship.
On 3 Nov, 2007, the government promulgated once again the Law of Emergency.
As a consequence, all human rights granted by the constitution were suspended. Judges of the Supreme Court and High Courts were dismissed once again. Only a few judges out of 27/100 took oath on the PCO instead of the Pakistani constitution.

«The law of Emergency is the Mother of the violation of human Rights»

Thousands of lawyers, including myself, were arrested on 5 Nov 2007.
We stayed in death cells in Lahore jail and later on, we were sent to another one, really far away from our city. We were kept in isolated cells during cold and icy weather with no medical facilities.
All lawyers are still protesting for the restoration of the judiciary system and for the Rule of Law.
It is very hard and tough for lawyers in Pakistan, who are willing to take up cases in which religion plays a leading role.
In these harsh circumstances however, I dedicated my life for this purpose to serve human beings particularly minorities.
I am one among of few dauntless men, who muster up courage to help defenceless people.

«Thousands of lawyers, including myself, were arrested on 5 nov 2007»

On 1999, I established an NGO namely «FLA AS» (Free legal aid and settlement for Minorities and Destitute Persons).
The main object is to provide legal shelter and to defend people accused of blasphemy, discriminated people, victimized women in a man dominated society, work for bonded labor, child protection etc.
On 2003, we formed another organization to promote peace and harmony.
This forum is known as the Pakistani lawyer's forum for peace.
Through this forum, we reached the Israel Bar Council and proposed reconciliation and harmony among the two lawyers associations.
On 7 July, when a bomb blast in London, we were the only lawyers to condemn these barbarous attacks.

S AA Saadi's car after the attack of Taliban

S A A Saadi, with his colleagues after his office burnt, to show the journalist

Regarding my personal security, on November, 2005 my car was attacked and damaged, because of the Asghar's case (a case of Blasphemy) as the day before I received a phone call from an unidentified person saying that if we appeared before the court to defend the accused of blasphemy case: «*I may be not in the world anymore*».
On 14 Feb, 2006, two motorbikes stopped my vehicle and threatened me: «*You are helping the blasphemers, so you deserve death*».

«From that time, (…) no security is provided for me»

My law office was set on fire; everything got burnt, disappeared in the flames including all the records of the cases. On 22 February, two motorbikes shot at me while I was with my family.
On March the 15th, the court acquitted Asghar. After the announcement of the acquittal, two unidentified attackers appeared in the court and threatened us: they would take our lives, burn our houses and kidnap our children.
My family moved to a safe place and now lives with a constant feeling of threat and fear. Another attempt of murderously attack happened on July, 07 when a wagon van ran over me.
My car was severely damaged once again. I got serious injuries.
The case was filled and was also reported in all newspapers. Last November, I was with my other colleagues on my way to attend a case of blasphemy before the Court.
Three Talibans appeared in the street on motorbikes and opened fire. Luckily we escaped; only the car was damaged.
But the most recent attack on me took place on 10 Jan, 2008. As I wanted to enter the High Court trough the main gate, motorbikes ran into my car.
I quickly entered the gate and remained safe.
As a consequence attackers failed to hit me but collided with police officers standing outside the High Court. 30 innocent people were killed.
A few days before, an anonymous phone caller threatened me, saying that «*If I will not stop to defend blasphemers and Kafars, I may be killed by a suicide attack*».
From that time, my family and I are still in danger, every moment feels like the last one.
No security is provided for me.
I informed the police authorities regarding my security and protection, handing out the court's orders but in vain.
People who work for human rights are not safe to perform their duties.
Instead they fear death at all time.
This is a simple example to make you realize the terrible situation we are facing as we try to protect human rights. ■

Pakistan : mobilisation de la communauté internationale des avocats

ANNE SOULÉLIAC
AVOCAT
DIRECTRICE SREI

Les différents événements survenus au Pakistan ces derniers mois ont entraîné une forte mobilisation de la Communauté internationale des avocats.

Le 3 novembre 2007, le Président pakistanais Pervez Musharraf instaurait l'état d'urgence dans tout le pays suspendant ainsi les garanties constitutionnelles applicables en cas d'arrestation et de détention (y compris l'accès à un avocat), ainsi que les libertés de réunion, d'association et de parole.

Les deux tiers des juges du pays ont été démis de leurs fonctions, y compris le chef de la Cour suprême, Iftikhar Muhammad Chaudhry. A la suite de la déclaration de l'état d'urgence, des manifestations pacifiques se sont déroulées au Pakistan et ont été très durement réprimées avec l'arrestation et l'assignation à résidence de milliers d'avocats, de juges et d'opposants au gouvernement.

Plus de 3 000 avocats ont été arrêtés.

Les barreaux étrangers ont immédiatement réagi face à ces violentes attaques contre leurs membres.

Le barreau de Paris, la Law Society of England and Wales et l'association du barreau canadien ont tout de suite condamné cette vague d'arrestations et protesté auprès des autorités pakistanaises en demandant le rétablissement de la constitution et en appelant au respect des principes démocratiques les plus fondamentaux.

Le 10 novembre, Andrew Holroyd, Président de la Law society of England and Wales, participait aux côtés de nombreux confrères, à la manifestation organisée devant le 10 Downing Street, répondant ainsi à l'appel de Hina Jilani, avocate pakistanaise, représentant spécial des Nations unies pour les défenseurs des droits de l'Homme.

La Law Society of England and Wales a également diffusé une pétition en ligne qui a recueilli 4 793 signatures de barreaux et d'avocats.

Protest by Law Society members outside Downing Street

© MYLES FISHER

Conférence des Présidents,
1er décembre 2007,
Maison du barreau, Paris

Le 25 novembre 2007, une marche de solidarité pour la primauté du droit au Pakistan était également organisée par l'association du barreau canadien.
Ainsi, le 1er décembre 2007, lors de la conférence des présidents de barreaux qui se tient chaque année à l'occasion de la rentrée du barreau de Paris, et qui réunissait une cinquantaine de barreaux et organisations professionnelles d'avocats à travers le monde, les discussions ont été principalement axées sur la situation de nos confrères pakistanais.
Une résolution de soutien a été adoptée à l'unanimité à l'issue de cette réunion.

The CCBE led a demonstration of solidarity for Pakistani lawyers on the occasion of International Human Rights Day on 10 December 2007

© CCBE

Le 10 décembre 2007, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme, le Conseil des barreaux européens (ci-après) CCBE a organisé une manifestation de solidarité sur les marches du Palais de Justice de Bruxelles.
Colin Tyre, Président du CCBE a ensuite rencontré avec le vice-Président de l'Ordre francophone du barreau de Bruxelles, l'ambassadeur du Pakistan, auquel ils ont remis une lettre soulignant les préoccupations des avocats européens ainsi que la déclaration adoptée à Paris le 1er décembre, appelant à la restauration de la Constitution, la réinstauration de la Cour Suprême et la libération de nos confrères, magistrats et autres dissidents du Pakistan.
Au même moment, à Paris, le bâtonnier Yves Repiquet, organisait une minute de silence et remettait la résolution de Paris à l'ambassadeur du Pakistan en France.

«Une résolution de soutien a été adoptée à l'unanimité»

Toujours le 10 décembre, le barreau italien (Consiglio Nazionale Forense), le barreau du Luxembourg, les barreaux espagnols de Malaga et de Madrid, le barreau hongrois, le barreau danois organisaient des actions similaires à celles du CCBE et du barreau de Paris.
Après l'assassinat de Benazir Bhutto, chef de file de l'opposition, le 27 décembre 2007, les élections prévues début janvier ont été reportées au 18 février 2008. La situation reste toujours très difficile au Pakistan où des attentats à la voiture piégée ont lieu presque tous les jours.
Bien que l'état d'urgence ait maintenant été levé, des avocats et des juges restent encore arbitrairement détenus. ■

PAKISTAN

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BÂTONNIERS
ET PRÉSIDENTS DE BARREAUX ET D'ASSOCIATIONS D'AVOCATS
SAMEDI 1er DÉCEMBRE 2007 PARIS
MAISON DU BARREAU

Résolution de soutien à nos confrères pakistanais

Les 50 bâtonniers et les présidents des barreaux et d'associations d'avocats, réunis à l'occasion de la rentrée du barreau de Paris 2007, adoptent la résolution suivante :

Particulièrement préoccupés par la situation actuelle des avocats, des magistrats et opposants au régime pakistanais,

Rappellent que, malgré la libération de plusieurs milliers d'opposants, avocats et magistrats, des membres de la profession judiciaire pakistanaise sont toujours emprisonnés, sans accès aux garanties procédurales minimales et dans des conditions de détention extrêmement difficiles,

DÉCLARENT QUE

> en toutes circonstances il est essentiel que l'indépendance de la justice comme celle des barreaux soit respectée,
> la sécurité et la liberté d'expression des avocats doivent être garanties en tous temps,

DEMANDENT L'IMMÉDIATE

> restauration de la Constitution,
> réinstauration de la Cour Suprême du Pakistan,
> libération de nos confrères, des magistrats et des autres dissidents au Pakistan. ■

SIGNATURES
ORDRE DES AVOCATS D'ALGER • AMERICAN BAR ASSOCIATION • INTER-AMERICAN BAR ASSOCIATION • BARREAU D'ARMENIE • AUSTRIAN FEDERAL BAR ASSOCIATION • ORDRE DES AVOCATS DE BEYROUTH • ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE DE BELGIQUE • ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES • BARREAU DE BUCAREST • ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA PROVINCE DU CANADA • ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN – DIVISION QUEBEC • ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN • ORDRE DES AVOCATS DE CASABLANCA • CCBE • CZECH BAR ASSOCIATION • CONSEJO GENERAL DE LA ABOGACIA ESPANOLA / CONSEIL NATIONAL DES AVOCATS D'ESPAGNE • THE LAW SOCIETY OF ENGLAND AND WALES • GENERAL COUNCIL OF THE BAR OF ENGLAND AND WALES • BARREAU DE FES • CONSIGLIO NAZIONALE FORENSE • ORDRE DES AVOCATS DE GENEVE • BARREAU NATIONAL DU GABON • ORDRE DES AVOCATS DE GUINEE • BARREAU DE HULL • THE LAW SOCIETY OF NORTHERN IRELAND • GENERAL COUNCIL OF THE BAR OF NORTHERN IRELAND • ISTANBUL BAR ASSOCIATION • THE ISRAEL BAR • ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE KIGALI • KOLNER ANWALT VEREIN • BARREAU DE LETTONIE • ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LIEGE • LOUISIANA STATE BAR ASSOCIATION • ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LUXEMBOURG • BARREAU DE MONTREAL • RECHTSANWALTSKAMMER MUNCHEN • THE ASSOCIATION OF THE BAR OF THE CITY OF NEW-YORK • NETHERLANDS BAR ASSOCIATION • NORWEGIAN BAR ASSOCIATION • BARREAU DE LA PROVINCE DU QUEBEC • ORDRE DES AVOCATS DE ROME • UNION NATIONALE DES BARREAUX DE ROUMANIE • ORDRE DES AVOCATS A LA COUR DU SENEGAL • SLOVAK BAR ASSOCIATION • FEDERATION SUISSE DES AVOCATS • ORDRE NATIONAL DES AVOCATS DE TUNISIE • ORDRE DES AVOCATS VAUDOIS • BARREAU DE ZAGREB • INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION • UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS • ORDRE DES AVOCATS DE BARCELONE

PAKISTAN

CONFERENCE OF THE PRESIDENTS OF BARS AND ASSOCIATIONS OF LAWYERS, SATURDAY, DECEMBER 1ST 2007 PARIS MAISON DU BARREAU

Resolution of support to our Pakistanis fellow members of profession

The presidents of Bar associations and associations of lawyers, gathered on the occasion of the opening of the new legal year of the Paris Bar, adopt the following resolution:

Particularly concerned by the current situation of lawyers, magistrates and opponents to the Pakistani regime,

Mindful that despite the release of thousands of Pakistani political opponents, lawyers and magistrates, members of the legal profession are still imprisoned, without access to the minimum proceeding guarantees and in extremely difficult conditions of detention,

DECLARING THAT

> In any circumstances it is fundamental that the independence of the judiciary, as well as that of the Bars, are respected,

> The security and the freedom of expression of lawyers must be guaranteed at all times,

REQUIRE THE IMMEDIATE

> restoration of the Constitution as well as the rule of law,

> reinstatement of the Supreme Court of Pakistan,

> release of our fellow members of the legal profession in Pakistan and all dissidents. ■

SIGNATORIES

ORDRE DES AVOCATS D'ALGER • AMERICAN BAR ASSOCIATION • INTER-AMERICAN BAR ASSOCIATION • BARREAU D'ARMENIE • AUSTRIAN FEDERAL BAR ASSOCIATION • ORDRE DES AVOCATS DE BEYROUTH • ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE DE BELGIQUE • ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES • BARREAU DE BUCAREST • ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA PROVINCE DU CANADA • ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN – DIVISION QUEBEC • ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN • ORDRE DES AVOCATS DE CASABLANCA • CCBE • CZECH BAR ASSOCIATION • CONSEJO GENERAL DE LA ABOGACIA ESPANOLA / CONSEIL NATIONAL DES AVOCATS D'ESPAGNE • THE LAW SOCIETY OF ENGLAND AND WALES • GENERAL COUNCIL OF THE BAR OF ENGLAND AND WALES • BARREAU DE FES • CONSIGLIO NAZIONALE FORENSE • ORDRE DES AVOCATS DE GENEVE • BARREAU NATIONAL DU GABON • ORDRE DES AVOCATS DE GUINEE • BARREAU DE HULL • THE LAW SOCIETY OF NORTHERN IRELAND • GENERAL COUNCIL OF THE BAR OF NORTHERN IRELAND • ISTANBUL BAR ASSOCIATION • THE ISRAEL BAR • ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE KIGALI • KOLNER ANWALT VEREIN • BARREAU DE LETTONIE • ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LIEGE • LOUISIANA STATE BAR ASSOCIATION • ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LUXEMBOURG • BARREAU DE MONTREAL • RECHTSANWALTSKAMMER MUNCHEN • THE ASSOCIATION OF THE BAR OF THE CITY OF NEW-YORK • NETHERLANDS BAR ASSOCIATION • NORWEGIAN BAR ASSOCIATION • BARREAU DE LA PROVINCE DU QUEBEC • ORDRE DES AVOCATS DE ROME • UNION NATIONALE DES BARREAUX DE ROUMANIE • ORDRE DES AVOCATS A LA COUR DU SENEGAL • SLOVAK BAR ASSOCIATION • FEDERATION SUISSE DES AVOCATS • ORDRE NATIONAL DES AVOCATS DE TUNISIE • ORDRE DES AVOCATS VAUDOIS • BARREAU DE ZAGREB • INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION • UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS • ORDRE DES AVOCATS DE BARCELONE

Guantanamo: Omar Khadr's Case

LCDR KUEBLER AND MS SNYDER, DEFENSE LAWYERS ASSIGNED TO THE DEPARTMENT OF DEFENSE OFFICE OF MILITARY COMMISSIONS

Omar Khadr is a 21 year-old Canadian citizen detained by the United States at the infamous Guantanamo Bay prison complex. Fifteen at the time of his initial detention, Omar is the last citizen of a Western nation to be detained at Guantanamo Bay.

He faces trial by special «*military commission*» for «*war crimes*» based on the allegation that he engaged in combat as a child soldier against U.S. military forces in Afghanistan.

Omar's continued detention and impending prosecution for war crimes contravenes established principles of international law requiring special protections for juveniles accused of crimes, and requiring rehabilitation and reintegration of former child soldiers specifically.

The U.S. military commissions fail to afford the basic protections required for a fair trial under international law and have been struck down once already by the U.S. Supreme Court on this basis.

Notwithstanding growing international condemnation of Guantanamo Bay and the U.S. military commissions, the Canadian government has been virtually silent in Omar's case.

Its public position has been to remain content with assurances from the U.S. government that Omar is being treated humanely and will receive due process. Neither of these assurances have any basis the facts of his treatment or his prosecution.

The Canadian government's indifference to Omar shows a blatant disregard for the rule of law. Moreover, it imperils Canada's reputation as a champion of Human rights, proponent of international law and leader in global efforts to protect children involved in armed conflict.

This becomes increasingly evident as a growing chorus of voices from abroad, including the United Nations Special Representative for Children in Armed Conflict, UNICEF, the French Government, the former Chief Prosecutor for Sierra Leone, scholars, jurists and legal associations across Europe, call for action by the Canadian government.

It remains to be seen whether Prime Minister Stephen Harper will heed that call.

Omar Khadr

LCDR William C Kuebler and Rebecca S Snyder are defense lawyers assigned to the Department of Defense Office of Military Commissions.
The views herein are their own and do not represent an official position of the Department of Defense or the US Government. ■

Le barreau de Paris, des professeurs de droit international américains et canadiens et des experts ont déposé devant le tribunal militaire américain en charge du procès d'Omar Khadr, un *amicus curiae*.

Ils exposent pourquoi en traduisant devant un tribunal militaire pour des crimes de guerre qui auraient été commis par un mineur de 15 ans, le droit international est violé.

Christian Charrière-Bournazel, bâtonnier de Paris, a rappelé à cette occasion «*il n'y a aucun précédent dans l'histoire moderne de poursuite d'un enfant soldat. En jugeant Omar Khadr pour crime contre l'humanité le tribunal militaire américain s'apprête à créer un funeste précédent*» il insiste également sur le fait qu'«*un enfant soldat devrait être considéré comme victime et non comme un criminel*».

Le barreau de Paris a mobilisé les barreaux étrangers autour de cette affaire.

Il a également envoyé, conjointement avec l'Association des barreaux canadiens et la Law society of England and Wales, une lettre qui a reccueilli une trentaine de signatures de barreaux et associations étrangers, adressée au Président Bush et au premier ministre canadien, demandant la fermeture de Guantanamo et le transfert d'Omar Khadr au Canada. ■

Reprise du procès de Charles Taylor devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

ÉLISE TILLET DAGOUSSET
JURISTE, SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

C'est à la suite d'une requête du Président Sierra léonais que les Nations Unies ont signé un accord en 2002 établissant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Le Tribunal a son siège en Sierra Leone, à Freetown, afin de créer une certaine proximité avec la population civile.

En outre, il s'articule avec une Commission vérité et réconciliation.

Ce tribunal de droit «mixte» ou encore «hybride» est compétent pour juger les personnes qui portent la responsabilité la plus lourde des violations graves du droit international humanitaire et du droit sierra léonais commises sur le territoire de la Sierra Leone depuis le 30 septembre 1996. A ce jour le Procureur a émis des actes d'accusation contre 5 responsables. ■

Le procès de Charles Taylor (ancien Président du Libéria) s'est ouvert le 4 juin 2007 devant le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone (TSSL) puis a été immédiatement suspendu pour laisser le temps à l'accusé d'organiser sa défense.
Le procès a repris le 7 janvier à La Haye (et non à Freetown, où le procès considéré comme «*sensible*» aurait pu être la cause d'instabilité dans le pays).
Charles Taylor est accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis lors de la guerre civile qui a ravagé la Sierra Leone, pays voisin du Libéria, de 1991 à 2002.
Selon le Procureur du TSSL, Stephen J Rapp, Charles Taylor aurait, alors qu'il était Président du Libéria, exporté sa guerre vers la Sierra Leone pour «*piller ses richesses diamantifères*».
Le Procureur prévoit l'audition de 144 témoins.
Le Tribunal a mis en place un programme de protection et de réinstallation des témoins qui craignent des actes de répression.
Le jugement est attendu pour la fin 2009.
Selon le Procureur Stephen J Rapp «*Il s'agit d'un procès historique en ce qu'il manifeste la fin de l'impunité y compris aux niveaux les plus élevés. L'arrestation et le transfert de Charles Taylor à la place d'un exil confortable a montré à de nombreuses*

personnes à travers le monde que ceux qui commettent des crimes affronteront la justice».
Le défi reste que le procès soit suffisamment relayé en Sierra Leone pour qu'il touche les populations victimes.
Un sondage démontre que sur 10 000 personnes en Sierra Leone, 90% avaient entendu parler du Tribunal et qu'elles considèrent qu'il constitue un élément de stabilité.
Pour toute information complémentaire sur le procès de Charles Taylor : «www.charlestaylortrial.org». ■

Arrestation de Charles Taylor par la mission de maintien de la paix de l'ONU

© UN PHOTO/MATHEW ELAVANALTHODUKA

Premières audiences de la commission vérité et réconciliation au Libéria

Le lendemain de l'ouverture du procès de Charles Taylor devant le TSSL, avaient lieu les premières audiences de la Commission Vérité et Réconciliation au Libéria (CRV).
Ce processus est bien distinct du procès de Charles Taylor. En effet, les CRV ont été créées par un accord de paix en 2003.
Elles ont pour mission de recenser toutes les violations des droits de l'Homme commises lors des guerres civiles (1974 à 2003).
Au terme de ses travaux, la commission rendra un rapport détaillé au gouvernement et décidera de l'opportunité de poursuites judiciaires ou non. Les CRV mises en place au Libéria sont l'objet de questionnements de la part d'experts de droit international ainsi que de la population du Libéria.
En effet, ces commissions ne garantissent pas l'amnistie et peuvent recommander des poursuites judiciaires. Cela risque de dissuader d'anciens combattants de venir témoigner devant les Commissions. D'un autre côté la population ne comprend pas que dans d'anciens combattants ne soient pas traduits en justice.
Néanmoins, les journaux libériens ont largement repris les premières audiences et certains témoignages sont également retransmis à la télévision. Les libériens ont notamment pu écouter et partager la douleur d'un témoin affirmant que les combattants du Conseil de paix libérien l'ont obligé à «*faire l'amour avec le cadavre d'une femme enceinte*» pour avoir la vie sauve.
Ces commissions n'ont pas vocation à remplacer un tribunal, elles s'inscrivent entièrement dans le processus de réconciliation et de guérison national. ■

ÉLISE TILLET DAGOUSSET

Les Commissions vérité et réconciliation (CVR) sont des juridictions mises en place après des périodes de dictature ou de répression. Les victimes sont invitées à s'exprimer publiquement. Quant aux auteurs d'exactions, ils sont appelés à avouer leurs crimes et à se repentir devant les victimes ou familles concernées.
Les Commissions vérité et réconciliation ont été mises en place dans plus de 25 pays : en Afrique du Sud, en Sierra Leone, en Amérique latine (Pérou, Chili, Argentine), et plus récemment au Timor oriental. ■

The Defense Support Section of the E Cambodia pioneers innovative law s

SPEEDY RICE
PROFESSOR AND ATTORNEY AT LAW
CONTRIBUTORS:
JULIETTE SYN, RUPERT SKILBECK, PAULINE BARANES

Washington and Lee Law School (Lexington, VA) students have begun an innovative International Law Practicum working with the Defence Support Section of the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia (ECCC).
The tribunal, established in July of 2006, is responsible for trying leaders of the Khmer Rouge and currently has five persons in custody charged with crimes committed during the regime's rule from 1975 to 1979.

The ECCC is unique in that it is a Cambodian court with international participation, and it will apply international standards.
The role of the Defence Support Section (DSS) is to ensure fair trials through effective representation of the accused. It is responsible for providing the indigent accused with a list of lawyers who can defend them, and for providing legal and administrative support to lawyers assigned to work on cases, including the payment of fees. W&L students in the Practicum have been undertaking detailed legal research and analysis for the DSS.
For the students, researching a broad range of issues under international law and human rights has been a challenge, as many of the questions involved have not been answered before.

This past September, Professor Speedy Rice, the originator and Professor of the practicum and three of his students traveled to Cambodia to meet the DSS staff for discussions of ongoing and future assignments. Arriving just a few days after the arrest of Nuon Chea, they witnessed the emergence of complex issues in both the process and substance of international criminal trials.
Additionally, they observed a week-long training session for Cambodian defence lawyers who could potentially become primary counsel for the accused. Professor Rice took part of the training sessions, which covered topics ranging from international human rights law and prior tribunal experiences to legal concepts like case theory.

In order for the ECCC to successfully provide some sense of justice and closure for the people of Cambodia, it is imperative that the trial maintains its legitimacy – no easy feat when the publicity surrounding the tribunal focuses solely on the atrocities of the

e Extraordinary Chamber in the Courts of
v student program with American Law School

© PETER FOSTER, ECCC, 2006

Khmer Rouge regime and the charges faced by the defendants.
Less attention has been paid to the importance of ensuring that the trial remains fair and legitimate and that international human rights standards are upheld. Professor Mark Drumbl, director of the Transnational Law Institute at Washington and Lee, articulates the importance of the work that these students are involved in: They are «*promoting the rule of law through meaningful, substantive, legal analysis*», and «*moving defense arguments from political to legal, and from rhetorical to substantive. Unless there is some perception of due process, these trials will deliver nothing but political justice.*»

Rupert Skilbeck, the Head of the DSS believes the projects such as the Practicum helps to balance the inequalities of war crimes courts. «*The defence has traditionally been under-resourced at international criminal tribunals. This project will help to ensure that defence teams have access to high quality legal research on significant topics*».

Pauline Baranes, the coordinator of the Practicum at the DSS, explains that the students have already significantly contributed to the constitution of a collection of legal memoranda which are now made available to all defence teams. «*This programme is typically in line with the DSS' core mission to maintain a supportive, yet cost-effective, defence-friendly environment.*»

The Practicum is also an example of how modern technology is changing legal education.
Through the Internet, email and online video conferencing, the students of a Virginia law school are able to contribute to the groundbreaking efforts to maintain a fair and legitimate trial on another continent.

Washington and Lee's approval of this innovative learning model for its students achieves multiple goals.
In addition to demonstrating the W&L community's commitment to upholding the rule of law, the students gain practical experience in a unique and dynamic setting, challenged to apply their skills to a different spectrum of sources and issues.

Bobby Littlehale, one of the Practicum participants adds, «*The Practicum provided not only valuable insight into cutting-edge issues of international law, but also an opportunity to interact with international legal professionals that took a genuine interest in our development as (soon-to-be) attorneys.*»
Importantly, this work also functions as a study in history, an exploration of worldwide repercussions of the political relationships of the Cold War, and broadens the students' understanding of other national and international legal systems.
Hopefully, the practicum will serve as an example as to how young lawyers can provide practical assistance to their counterparts from countries in transition. ■

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU BARREAU PÉNAL INTERNATIONAL À NEW YORK DU 7 AU 11 DÉCEMBRE 2007

Assemblée des Etats parties à la Cour pénale internationale : une Assemblée générale du Barreau pénal international à la plus forte

STÉPHANE LATASTE
AMCO,
AVOCAT INSCRIT SUR LA LISTE DES CONSEILS AUPRÈS DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE,
REPRÉSENTANT DU BARREAU DE PARIS AU CONSEIL EXECUTIF DU BARREAU PÉNAL INTERNATIONAL

Voici un bref compte-rendu de la réunion du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale du Barreau Pénal International (BPI) auxquels Monsieur le bâtonnier Yves Repiquet m'avait demandé de représenter le barreau de Paris qui a tant contribué à la naissance de cette institution.

Avant toute chose, je voudrais ici rendre hommage à l'énergie et au travail que mon prédécesseur, Laurent Pettiti, membre du CNB, a consacrés à la représentation de notre barreau au sein de cette institution nouvelle et originale dans le paysage de la justice pénale.

Le BPI s'est réuni cette année à New York, début décembre 2007, à l'occasion de l'Assemblée des Etats parties pour la Cour pénale internationale (CPI). Après trois jours de travaux, le Conseil et l'Assemblée générale du BPI sont parvenus à plusieurs décisions importantes.

Notons que le Conseil a choisi de confier la présidence du Comité Exécutif à notre confrère belge Pascal Vanderveeren, assisté de deux vice-Présidents : Vincent Asselineau, représentant du CNB, et notre confrère canadien Steven Kelliher, afin que le Président puisse bénéficier d'un relais «*régional*» sur les continents américain et européen.

ICB General Assembly on Saturday December 8th

© ICB/BPI

pénale internationale et Assemblée à New York : pour une défense

De la même manière, des délégués régionaux ont été désignés dans le souci d'assurer un équilibre de la représentation de chacun des cinq continents.

Les statuts du BPI ont été modifiés afin de permettre la réélection des membres institutionnels du Conseil exécutif (le barreau de Paris a ainsi vu renouveler son mandat pour 2 ans) et une ouverture plus large à la représentation des conseils inscrits sur la liste de la CPI qui disposent désormais de 7 postes.

5e session de l'Assemblée des Etats parties à la Cour pénale internationale

D'autres points ont été discutés au sujet des statuts; en particulier, il a été décidé de ne pas modifier la définition des Tribunaux devant lesquels le BPI a vocation à intervenir: il ne s'agit que de la CPI, à l'exclusion de tous les Tribunaux pénaux internationaux dits «*spéciaux*».
On peut donc dire que cette Assemblée a marqué un tournant important dans la vie du BPI par la promotion qu'elle a faite d'une forme de collégialité dans sa direction, par son ouverture aux conseils inscrits auprès de la CPI et par le resserrement de ses objectifs face à la multiplicité des problèmes que pose la mise en œuvre d'une justice pénale internationale pérenne.

Enfin, tirant les leçons de son court passé, le BPI s'engage résolument dans la voie d'une représentation universelle des droits de la défense pour être, si ce n'est l'interlocuteur unique, du moins l'interlocuteur majeur du greffier de la CPI (dont le mandat de l'actuel titulaire viendra bientôt à expiration) et de tous ceux, qu'ils soient membres individuels ou collectifs, qui souhaitent œuvrer pour plus de justice en matière de défense pénale internationale.

A ce sujet, la participation de différents membres du BPI auprès des représentants des Etats parties réunis à l'ONU a été importante et constitue la mise en pratique du «*lobbying*» que le BPI se doit de susciter, organiser et promouvoir pour la défense des droits de la défense.

A l'heure où notre bâtonnier se présente comme «*l'avocat des avocats*», le barreau pénal international revendique le rôle d'avocat et de conseil de tous ceux qui œuvrent pour une justice pénale internationale forte.
Longue vie au BPI et bonne chance à notre confrère Vanderveeren qui le préside désormais ! ■

A Bedrock of Future Hope: The Garden State Takes a Moral Stance

In December, 2007, New Jersey made modern United States history by becoming the first state in the country to repeal the death penalty since the United States Supreme Court restored executions in 1976.

Despite staunch public support in the state for capital punishment, the abolition movement garnered momentum with New Jersey legislators along with the critical support of victim's families, law enforcement, religious organizations, and the Governor.
The repeal bill was a response to financial concerns by a state commission that New Jersey spends a quarter of a billion dollars more on capital murder cases. Furthermore, the corrections department estimated that invalidating capital punishment could save the state as much as $1.3 million per inmate over the prisoner's life expectancy.

Consequently, both agencies advised that a life sentence without possibility of parole could equally accomplish the state's objectives without the additional financial burdens.
In addition to fiscal concerns, the New Jersey legislature recognized the reality that there was no actual deterrence associated with capital punishment when it was not being used in the state.
The state's last execution was in 1963 and it has not executed anyone since reinstatement of the death penalty in 1982.
As a result of the decision to permanently take death off the table, state prosecutors must now decide what to do with pending capital cases.

The recently enacted legislation remains silent as to the quandary.

Although eight men on death row had their sentences commuted to life in prison, there still remain 22 men and one woman facing capital murder charges.

In the end, New Jersey's action to repeal capital punishment signals a symbolic move in the United States that an eye for an eye is not as effective as believed to be and is not a valid theory of punishment. ■

SEETHA SRINIVASAN &
SPEEDY RICE PROFESSOR AND ATTORNEY AT LAW

© FABRICE NADJARI

L'Ouzbékistan : premier pays à abolir la peine de mort en 2008

L'Ouzbékistan a aboli la peine de mort le 1er janvier 2008.

Il s'agit du premier pays à supprimer la peine de mort depuis l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 18 décembre 2007, d'une résolution imposant un moratoire universel sur les exécutions.

La dernière exécution en Ouzbékistan remonte à 2005, les crimes alors passibles de la peine de mort étaient l'agression, le génocide, le terrorisme et l'homicide au premier degré. ■

50e anniversaire du Traité de Rome
L'AVOCAT DANS L'EUROPE

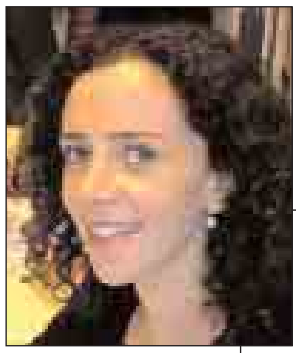

KARINE JOLICOEUR DELVOLVE
AVOCATE AUX BARREAUX DE BRUXELLES ET DE PARIS
DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE

La Conférence «*Paris Place de droit*» 2007 a été consacrée, **le 29 novembre dernier**, à la commémoration du 50e anniversaire du traité de Rome.

A l'initiative du barreau de Paris et de la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles, cette journée a réuni de nombreux avocats européens autour du thème l'«*Avocat dans l'Europe*».

Ce colloque répond aux souhaits des avocats de rester à l'avant-garde de la construction européenne et de rappeler leur implication sur des sujets tels que les acquis en matière de libre prestation de services et de liberté d'établissement, la déontologie de l'avocat européen, les structures d'exercice en Europe, les risques des nouvelles règlementations notamment en matière de blanchiment.

Ce fût également l'occasion de présenter l'actualité des instruments communautaires devenus indispensables aux avocats dans leur pratique quotidienne, tant dans le domaine procédural que dans celui de la coopération judiciaire en matière civile et pénale.

Ainsi, les allocutions d'éminentes personnalités telles que Mme Christine Lagarde, Ministre de l'Economie et des Finances ; M. le Vice-président de la Commission européenne, Franco Frattini ; M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes ; M. Jean-Claude Bonichot, Juge à la Cour ; M. Ben Smulders, Chef de cabinet de la Commissaire à la concurrence Mme Neelie Kroes ; M. Emmanuel Coulon, greffier en chef du Tribunal de 1ère instance des communautés européennes et de nombreuses personnalités marquantes de la profession ont contribué à réaffirmer l'importance croissante de la «*réalité européenne*» dans la pratique quotidienne des avocats.

Cette journée a également permis de rappeler le rôle essentiel joué par la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles (www.dbfbruxelles.eu) dans la représentation des intérêts de notre profession auprès des institutions européennes. ■

50e anniversaire du Traité de Rome
L'AVOCAT DANS L'EUROPE

OLIVIER COUSI
MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

50 ans d'Europe, un marché unique de 250 millions d'habitants. Des avocats français 10 fois plus nombreux et qui ont su s'organiser depuis Paris puis au niveau national et à Bruxelles grâce à la DBF.
La création d'une représentation unique des barreaux européens.
Et surtout, des avocats, issus du barreau de Paris ou d'ailleurs, qui dans leur exercice quotidien, sont avocats en Europe.

C'est le mérite du bâtonnier Yves Repiquet, d'avoir compris combien il était important de profiter de cet anniversaire unique pour réunir à la Maison du barreau pour cette édition 2007 de *Paris Place de Droit*, ces avocats «*dans*» l'Europe.
Ces grandes figures qui, à leur manière, ont oeuvré en faveur de la construction européenne et dont les témoignages, aux côtés des personnalités invitées, ont passionné et enchanté une salle comble.

Témoignages qui, grâce au service des relations internationales du barreau, et particulièrement à Jean Michel Tron qui en a été le Secrétaire, à la DBF dirigée par Dominique Voillemot qui demeure l'une des figures incontournables de cette aventure européenne, seront bientôt disponibles dans un recueil a paraître aux éditions Lamy.

C'était une belle journée ! ■

REPORTAGE PHOTOS PARIS PLACE DE DROIT

VINCENT NIORÉ
MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION PÉNALE ET DE LA COMMISSION OBSERVATEURS JUDICIAIRES ET LIAISON AVEC LES ONG

Concours International de plaidoiries pour les Droits de l'Homme au Mémorial de Caen

Représentant le bâtonnier au 19e Concours International de Plaidoiries pour les Droits de l'Homme organisé par le barreau de Caen au Mémorial de Caen «*Cité de l'Histoire pour la Paix*» **le dimanche 3 février 2008**, j'ai pu apprécier la qualité des orateurs qui ont brillé non seulement par leur talent mais également par le contenu de leurs discours faisant état des atteintes aux droits fondamentaux de l'homme, de la femme et de l'enfant.
Le prix du lauréat a été attribué à Céline Verbrouck, avocat au barreau de Bruxelles, qui a prononcé un discours ayant pour thème «*la lutte contre les mutilations génitales féminines*». ■

Audience solennelle de rentrée de la Cour européenne des droits de l'Homme

Le 25 janvier 2008, se tenait l'audience solennelle de rentrée de la Cour européenne des droits de l'Homme.
M. Jean-Paul Costa, Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme, dans son discours de rentrée, s'est félicité des progrès en matière de coopération entre la Cour européenne des droits de l'Homme et les juridictions nationales.
Mme Louise Arbour, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme a ajouté qu'il convenait de féliciter la Cour pour «*l'énergie de sa jurisprudence*» en faveur de la protection des droits humains.
Cette rentrée a été l'occasion de faire le point sur les violations de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) par pays pour la période 1999-2007.
La Turquie est le premier pays avec 1 395 arrêts de la Cour constatant au moins une violation de la CEDH ; l'Italie, le second pays avec 1 322 arrêts constatant au moins une violation de la CEDH au titre de l'article 6 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable).
La France occupe la troisième place avec 470 arrêts de la Cour constatant au moins une violation de la CEDH dont 438 au titre de l'article 6 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable).
Notons que la France s'est nettement améliorée durant l'année 2007, en comparaison avec les années précédentes.
En outre, fin 2007, près de 80 000 requêtes étaient pendantes devant la Cour, quatre Etats représentant 55% de la charge de travail de la Cour : Russie (26%), Turquie (12%), Roumanie (10%), Ukraine (7%).
Le nombre le plus élevé d'arrêts concerne la Turquie (331), la Russie (192), la Pologne (111), l'Ukraine (109), soit au total 49% des arrêts de la Cour. ■

13e Congrès de l'Association Internationale des Juristes Juifs

L'Association Internationale des Juristes Juifs a tenu son 13è congrès du **7 au 10 novembre 2007** à Jérusalem sur le thème : «*affronter les nouvelles réalités*».

Le Conseil de l'Ordre m'a déléguée, à la demande de M. Joseph Roubache, Président du Comité Français de l'A.I.J.J, pour représenter le bâtonnier.

J'ai à cette occasion rappelé les liens d'amitié et de fidélité qui lient notre barreau à l'A.I.J.J essentiellement composée d'avocats et de magistrats du monde entier.

M. Alex Hertmann, son Président, s'est montré très sensible à la présence du barreau de Paris durant ces travaux.

Après son discours inaugural en présence du Ministre israélien de la justice et du Président de la Cour Suprême sur le thème «*2007 n'est pas 1938*», le congrès s'est déplacé vers la mer morte.

Les travaux ont porté sur le terrorisme, son financement et le boycott, de par le monde, des chercheurs, savants, économistes et universitaires israéliens. Les débats se sont poursuivis sur le thème : «*judaïsme et laïcité*».

Ils ont été animés par des personnalités telles que les Professeur Israël Bartal et le Professeur Menachem Brinker.

Enfin, le samedi a été plus emprunt de spiritualité : quatre professeurs de l'Université de Bar-Ilan se sont exprimés sur le sujet «*dans l'image de Dieu*».

Aussi bien, après avoir goûté pendant trois jours le «*sel*» de l'esprit de talentueux intervenants, il restait bien peu de temps pour goûter aux effets bénéfiques de celui de la mer morte… ■

MARTINE MALINBAUM
MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE

Droit du travail : vraies différences et f

MARIE-ANNICK VALLUIS
AVOCAT

La Section internationale de l'ACE en coordination avec le Foro de juristas de empresas, a organisé son second séminaire franco-espagnol, le **23 novembre 2007** à la Maison du Barreau, à Paris sur le thème «*les vraies différences et fausses ressemblances en Droit du Travail dans les deux pays*».

La première partie fut exclusivement consacrée au droit social. Les intervenants du sujet sur «*Les sources du Droit du Travail, solutions classiques nouvelles pratiques et renouveau des Règles transnationales*» mirent en évidence le renouveau des Règles Transnationales qui rappelaient notamment sèchement à l'ordre le législateur français dans le cas du Contrat Nouvelle Embauche.

Pour «*le contrat de travail : quels contours, quelles formes, quelles alternatives ?*», le droit français est apparu champion toutes catégories pour ce qui concerne le nombre et la variété des contrats inventés par le législateur (au bas mot une trentaine), dans un souci d'ordre social, qui aujourd'hui semble d'ailleurs aller à l'encontre même des objectifs poursuivis, tant l'emploi précaire se multiplie en France.

Emploi précaire qui se multiplie aussi en Espagne, pays dans lequel d'autres formules d'échappatoire au contrat de travail classique nous ont été exposées, sans cependant qu'apparaisse la complexité de variétés de contrats constatée en France.

La deuxième partie de la matinée sur «*La rupture du contrat de travail : comment, à quel coût et quelle issue ?*», montrait une loi espagnole très précise en matière de coûts des indemnités de licenciement offrant ainsi une sécurité juridique et une prévisibilité qui n'était pas la marque de la jurisprudence et du droit français en la matière.

«*Le détachement des travailleurs : comment gérer le cumul des législations ?*» sujet particulièrement délicat et complexe sur lesquels nos intervenants ont su nous proposer des solutions et recommandations.

t fausses ressemblances

Les questions d'actualité de chaque pays en droit social nous ont amené à étudier les dernières mesures de la loi du 21 août 2007 concernant l'allègement du coût des heures supplémentaires et l'encadrement des golden parachutes ainsi que la loi espagnole 3/2007 du 22 mars 2007 «*Pour l'égalité effective des femmes et des hommes*», apportant des explications extrêmement précises sur cette loi espagnole touchant à la sphère politique, à la sphère civile ainsi qu'au droit social, économique et culturel.

Durant notre table ronde «*Marchés du droit / Marchands de droit ?*» nous eûmes les avis de la Direction Générale de la Concurrence à Bruxelles pour qui la réglementation de la profession d'avocat dans certains pays d'Europe pourrait, quant à certaines de ses dispositions, avoir un effet négatif sur les coûts des prestations fournies aux consommateurs.

Puis celui de la Chancellerie qui estimait que la France était actuellement en conformité par rapport aux souhaits exprimés, voire aux demandes et aux incitations fortes de la Commission.

Enfin celui d'avocats qui relevaient les difficultés que pouvaient présenter une application poussée à l'extrême des positions de la Commission.

Encore une fois, une journée d'échanges très fructueux entre les avocats des deux pays qui se terminait par un dîner-croisière sympathique sur la Seine.

Rendez-vous en novembre prochain à Barcelone. ■

Compte-rendu sur les festivités de la Sant Raimon de Penyafort

J'ai représenté le barreau de Paris lors des festivités de la Sant Raimon de Penyafort organisées par le barreau de Barcelone et qui constitue l'équivalent de la rentrée du barreau de Paris.

Les cérémonies officielles, parfaitement organisées et réussies, au cours desquelles j'ai reçu un accueil très chaleureux, étaient précédées par les entretiens de Barcelone «*Mémorial Jacques Henry*».

Ces entretiens étaient consacrés à «*l'incidence des nouvelles technologies dans la profession d'avocat*».

Des représentants du barreau de Barcelone, de la Law Society of England and Wales, du barreau de Vienne, ainsi que de la Fédération des Barreaux d'Europe, de l'Union Internationale des avocats, de l'International Bar Association et de la conférence des bâtonniers, ont fait part de l'état d'avancement de cette question, dans leur pays respectif.

Une seconde réunion de travail, consacrée aux «*mesures pratiques à prendre par les avocats et les Ordres des avocats dans la lutte contre le blanchiment des capitaux*», à laquelle ont participé les représentants de plusieurs barreaux, s'est tenue le lendemain 9 février et a permis de faire le point de la situation dans plusieurs pays d'Europe sur l'application des directives sur le blanchiment.

BÂTONNIER JEAN-RENÉ FARTHOUAT

AGENDA

AMERICAN BAR ASSOCIATION, SECTION OF INTERNATIONAL LAW, SPRING MEETING

La section de droit international de l'ABA tiendra son congrès annuel à New York du **1er au 5 avril 2008**. Pour tout renseignement et pour les inscriptions il faut se rendre au lien suivant :
http://www.abanet.org/intlaw/spring08/home.html#menu

L'AVOCAT : ACTEUR ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

L'Association des Avocats conseils d'entreprises (ACE) organise un séminaire franco/algérien du **4 au 6 avril** à Oran : «*L'avocat : acteur économique dans le monde de l'entreprise en France et en Algérie*». Ce séminaire, organisé en partenariat avec le barreau d'Oran et la chambre de commerce et d'industrie d'Oran, sera l'occasion de rencontrer des confrères et des chefs d'entreprise algériens.

Renseignements :
Marie-Christine Midavaine - Tél. : 01 47 66 30 07
Email : mc.midavaine@avocatline.com

CORPORATE COMPLIANCE : LA DÉMARCHE CONFORMITÉ DANS L'ENTREPRISE

L'Association des Avocats conseils d'entreprises (ACE) organise son 13e séminaire franco/allemand avec le Deutscher Anwalt Verein à Strasbourg **les 30 et 31 mai** : «*Corporate Compliance : La démarche conformité dans l'entreprise*»

Renseignements :
Marie-Christine Midavaine - Tél. : 01 47 66 30 07
Email : mc.midavaine@avocatline.com

L'IFEJI LANCE UN NOUVEL AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

L'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux (IFEJI), créé sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères et du barreau de Paris, a pour objet de répondre à la demande d'expertise juridique internationale émanant des institutions financières internationales et autres organismes multilatéraux et bilatéraux de développement, des prescripteurs de missions nationaux et des sociétés spécialisées dans l'aide au développement en identifiant, sélectionnant et proposant des experts de haut niveau qui s'engagent à respecter la Charte de déontologie de l'institut. La liste des Experts IFEJI est mise à jour annuellement par un Comité de sélection indépendant et doit maintenant être complétée.
N'hésitez pas à transmettre cette information à toute personne susceptible d'être intéressée par cet appel à candidatures et rendez-vous sur le site Internet de l'IFEJI, à la rubrique «*Les Experts IFEJI*». Pour en savoir plus et télécharger le dossier de candidatures : www.ifeji.org»

En partenariat avec l'EFB

MODULE DE FORMATION EN DROIT CHINOIS 2008

Organisation :
Olivier Lefébure (email : lefebure@adamas-asia.com) et Daniel Laprès (email : daniel@lapres.net)

Après la première séance du 30 janvier 2008, les autres séances sont programmées tous les **deuxième et quatrième mercredi de chaque mois de 18 heures à 20 heures** à la Maison du barreau. L'animation des séances est confiée aux cabinets d'avocats ou autres spécialistes indiqués ci-après.
Inscriptions : Daniel Laprès (email : daniel@lapres.net)

Programme

> 12 mars
La réforme de la fiscalité des entreprises en Chine *cabinet CMS Francis Lefebvre*

> 26 mars
La nouvelle législation chinoise du travail - *cabinet DS*

> 9 avril
La régulation des flux financiers avec la Chine - opportunités et risques en droit chinois et en droit français. *Daniel Laprès, avocat aux barreaux de Paris et de Nouvelle Ecosse*

> 23 avril
Les points clés de la rédaction d'un contrat en Chine *cabinet Lefèvre Pelletier & associés*

> 14 mai
La protection des oeuvres numériques en Chine - lutte contre la contrefaçon à l'épreuve de l'internet *cabinet Adamas*

> 28 mai
Evolution du droit chinois des sociétés *cabinet Bignon & Lebray*

> 11 juin
Le règlement des différends - *cabinet Salans*

> 25 juin
Entreprise citoyenne en Chine - état de droit et risques des investissements - *Doyen Yves Dolais, Université Angers*

> 9 juillet
La responsabilité des dirigeants d'entreprises en Chine - études de cas (tables rondes) - *cabinet Gide*

19 novembre 2007

Délégation iranienne

Olivier Cousi, membre du conseil de l'Ordre, secrétaire général de la Commission internationale du barreau de Paris et Françoise Mendel-Riche, membre du conseil de l'Ordre ont accueilli une délégation de 30 avocats iraniens mardi 19 novembre à la Maison du Barreau.
Cette rencontre a été l'occasion de présenter nos deux systèmes judiciaires et a été suivie par une visite du palais de justice de Paris.■

5 décembre 2007

Délégation de Zhejiang

Dans le cadre du Programme de la formation «*l'assistance judiciaire en France*» de l'Institut des Sciences Politiques de Paris, qui accueille une vingtaine de personnalités du monde judiciaire chinois (notamment les présidents ou directeurs des centres de l'assistance judiciaire et des directions judiciaires de certaines provinces ou villes chinoises), le barreau de Paris a présenté son système d'aide juridictionnelle et le rôle du barreau dans le cadre de l'accès au droit.
La délégation a été reçue par Marie-Claude Defossez-Pérard, directrice du service de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit du barreau de Paris. ■

13 décembre 2007

National Association of Criminal Defense Lawyer (NACDL)

Carmen Hernandez, Présidente de la National association of criminal defense lawyers (NACDL), accompagnée de Speedy Rice, directeur de la section internationale ont rencontré le bâtonnier ainsi que Aïcha Condé et Dominique Tricaud, membres du conseil de l'Ordre le 13 décembre 2007.

La visite de Carmen Hernandez avait pour but de renforcer la collaboration entre la NACDL et le barreau de Paris qui jusqu'alors revêtait un caractère ponctuel.

Cette collaboration a commencé immédiatement par la signature et l'envoi d'un communiqué de presse conjoint pour saluer le vote par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une résolution appelant à un moratoire universel sur les exécutions. ■

11 décembre 2007

Délégation Russe

Le conseil de l'Ordre a reçu une délégation russe représentant les professions judiciaires et l'Association des juristes de Russie.
Cette délégation était conduite par M. Evgueni Semenialo - Président de la Chambre fédérale des avocats de la Fédération de Russie et Président de la Chambre des avocats de la ville de Saint-Pétersbourg.
Cette délégation était accompagnée par Mme Agnès Lalardie, magistrat de liaison à l'Ambassade de France à Moscou. ■

11 février 2008

Rencontre avec Mokhtar Trifi

M. le bâtonnier Christian Charrière-Bournazel s'est entretenu avec son confrère Mokhtar Trifi, Avocat d'honneur du barreau de Paris, Président de la ligue tunisienne des droits de l'Homme.
En 2005, le conseil de l'Ordre avait décidé de nommer Mokhtar Trifi, membre d'honneur du barreau de Paris, afin de lui témoigner de son soutien face aux graves difficultés qu'il rencontre en tant qu'avocat et défenseur des droits de l'Homme. ■

16 janvier 2008

Délégation marocaine

A la demande du bureau de la coopération du Ministère de la justice, Marie-Claude Defossez-Pérard, directrice du service de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit du barreau de Paris, a reçu une délégation composée de deux cadres de la direction du budget du ministère marocain de la Justice, Messieurs Adil Mahmoudi et Saaid Bensala afin de leur présenter le fonctionnement de l'aide juridictionnelle et son circuit comptable. ■

20 janvier 2008

Laila Haghighatkhah a été reçue par Dominique Attias, MCO et Anne Souléliac, Directrice du Service des relations européennes et internationales. Madame Laila Haghighatkhah, avocate à la Cour de Téhéran, enseignante à l'Université du Bien-être, s'est rendue à Paris du 13 au 20 janvier 2008, à l'occasion du colloque organisé à la Cour de Cassation sur l'enfant en droit musulman.
En effet, Laila Haghighatkhah exerce plus particulièrement en tant qu'avocate d'enfants. Très active, elle est membre de la commission des droits de l'Homme et des droits de l'enfant du collectif des avocats à Téhéran. Elle est également membre de l'association de défense des droits de l'enfant.
Il existe en Iran un tribunal pour les mineurs de moins de 18 ans, compétent pour tous les délits à l'exception du viol, de l'homosexualité et du meurtre. En Iran, les enfants sont considérés comme responsables de leurs actes à 8 ans et 9 mois pour les filles et 14 ans pour les garçons. Les peines qu'ils encourent sont la prison, le fouet et les amendes. Pour Laila Haghighatkhah, la principale amélioration qui pourrait être apportée à la situation des enfants serait la suppression de la peine de mort pour les mineurs. Selon elle, près de 30 mineurs attendraient leur exécution. ■

Commission internationale

Bâtonnier Bernard Vatier
Président

Secrétaire
Olivier Cousi

MEMBRES DE LA COMMISSION

Chantal **Meininger-Bothorel**	Heidi **Rançon-Cavenel**	Dominique **Attias**	Xavier **Delcros**
Rémi-Pierre **Drai**	Olivier **Saumon**	Françoise **Mendel-Riche**	Laurent **Samama**

Commissions spécialisées

RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES AUTRES BARREAUX EUROPÉENS

Secrétaire Olivier Saumon
Membres Dominique Attias
Xavier Delcros
(plus particulièrement en charge de la DBF)
Jacques-Antoine Robert

RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU BARREAU DE PARIS

Secrétaire Laurent Samama
Membres Chantal Meininger-Bothorel
(plus particulièrement en charge des relations avec la CIB)
Heidi Rançon-Cavenel
Jacques Huillier
Laurent Martinet
Laurence Mariani

ACCUEIL DES STAGIAIRES ÉTRANGERS À PARIS

Secrétaire Heidi Rançon-Cavenel
Membres Laurent Martinet
Sophie Soria
William Feugère
Jacques Sagot, AMCO

OBSERVATEURS JUDICIAIRES ET LIAISON AVEC LES ONG

Secrétaire Vincent Nioré
(plus particulièrement en charge de la défense des Droits de l'Homme)
Membres Chantal Meininger-Bothorel
Vincent Canu
Rémi-Pierre Drai
Françoise Mendel-Riche
(plus particulièrement en charge de la défense des Droits de l'Homme)

Contact
Anne Souléliac
Tél. : 01 44 32 49 43
Email : asouleliac@avocatparis.org

Elise Tillet-Dagousset
Tél. : 01 44 32 48 46
Email : etilletdagousset@avocatparis.org

ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

11, place Dauphine
75053 Paris Cedex 01
www.avocatparis.org